



CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR

LUNDI 1^{er} JUIN 2026 A 18H30

DEL2026-079

N° 26 06A 12**Rapporteur : Tony LEPRÊTRE****CONSEIL MUNICIPAL****Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral****. Représentants - Désignation**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 27

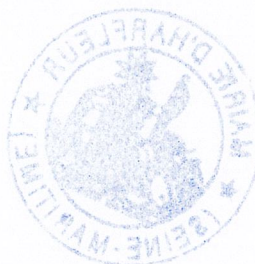
Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

Céline PROUST à Franck GROUSSARD, Vincent GORAGUER à Marion HAUGUEL.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0**ABSENT(E)S : 0****Votants : 29****Secrétaire de séance :**

Laurence VAUSSY

**Délais et voie de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours s pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

La Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral a pour vocation :

- d'accueillir tous les jeunes de son secteur d'intervention, âgés de 16 à 25 ans, et en particulier tous les jeunes chômeurs sortis du système scolaire sans qualification,
- d'appréhender et de définir une action d'insertion professionnelle et sociale pour chacun des jeunes pris en charge, en liaison avec les partenaires de l'Association,
- de rechercher et d'apporter des réponses aux problèmes de vie quotidienne des jeunes se posant parallèlement à la formation et à l'insertion professionnelle (santé-logement).

Dans ce cadre, Harfleur accueille une permanence de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral dans ses locaux.

L'association Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral, 5 rue Miroglio 76620 Le Havre prévoit dans ses statuts la participation de deux élus de la Ville d'Harfleur, à son Conseil d'Administration.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

- désigne :
 - Laurence VAUSSY, Titulaire
 - Tony LEPRÊTRE, Suppléant

pour représenter la Ville d'Harfleur au Conseil d'Administration de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral, 5 rue Miroglio 76620 Le Havre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 22

Contre : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

(Kévin CROCHEMORE - Justine DUCHEMIN - José GUTIERREZ - Faïza ANBAR - Dominique BELLENGER - Josette DUREL - Dominique CHARPENTIER)

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.